

## **Lutter contre le changement climatique sans « creuser les inégalités »**

Le Monde.fr | 03.11.2015 à 11h17 • Mis à jour le 03.11.2015 à 17h38

[http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/03/lutter-contre-le-changement-climatique-sans-aggraver-les-inegalites\\_4802155\\_3232.html#IowLpo3HLPSo5q1F.99](http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/03/lutter-contre-le-changement-climatique-sans-aggraver-les-inegalites_4802155_3232.html#IowLpo3HLPSo5q1F.99)

La ministre de l'écologie et de l'énergie, Ségolène Royal, a proposé le 8 octobre la création d'un prix plancher du carbone pour le secteur électrique en France. JUSTIN TALLIS / AFP

**Avec le succès planétaire de l'ouvrage de Thomas Picketty (*Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Editions du Seuil, 2013) ou les alertes récurrentes et très médiatiques du prix Nobel Joseph Stiglitz rappelant que « *les inégalités résultent de choix politiques* » (*Le Monde* du 1er septembre 2015), les indicateurs de mesure des inégalités sont dorénavant des critères incontournables d'évaluation de toute politique publique.**

C'est le cas avec les politiques de protection de l'environnement ou de lutte contre le changement climatique souvent accusées de nuire à la croissance et à l'emploi comme de creuser les inégalités. À quelques semaines de la COP21 dont le principal objectif est de parvenir à la signature d'un accord global de l'ensemble des pays pour lutter contre le changement climatique, il est fort probable que le thème des inégalités s'invite au débat sur les mesures à mettre en œuvre pour respecter les engagements pris.

Lire aussi : Climat : le débat entre économistes s'échauffe

Or la question de l'instrument économique le plus approprié reste d'actualité d'autant plus que la mise en œuvre, depuis 2007, du système communautaire d'échange de quotas d'émissions (« marché des permis ») prête le flanc à de nombreuses critiques. La plus grave concerne la faiblesse du prix du carbone sur ce marché, qui résulte sans doute à la fois du manque de dynamisme de la croissance économique et de l'influence qu'exerceraient les entreprises des secteurs soumis aux quotas (production d'énergie, automobile et ciment) sur la quantité des permis distribués.

### **Régressives**

Mettre en place un prix plancher sur ce marché, comme l'a suggéré début octobre Ségolène Royal, accentuerait les incitations à innover dans ces secteurs pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En complément de ce système de droits à polluer, pour réguler les émissions des autres secteurs d'activité, la France a mis en œuvre en 2014 une taxe carbone à un taux appelé à croître au cours du temps.

La discrétion entretenue autour de son introduction (grâce à la compensation complète la première année et à un effet très faible sur les prix de l'énergie dans un contexte de baisse du prix du pétrole), la vivacité des débats autour de la taxe poids lourds (dite aussi écotaxe) finalement abandonnée malgré les contrats signés et de lourds investissements... sont autant de témoignages de la prudence des gouvernements face à l'hostilité de l'opinion publique à la fiscalité écologique et aux difficultés législatives et pratiques.

L'introduction de telles taxes écologiques a néanmoins pour avantage de procurer des recettes fiscales qui peuvent être redistribuées pour diminuer d'autres impôts, voire rembourser la dette publique. Ceci peut constituer un argument solide en faveur d'un verdissement de la fiscalité.

En revanche, comme toute taxe sur la consommation, celles-ci ont souvent pour inconvénient d'être régressives, c'est-à-dire de peser proportionnellement davantage sur les ménages pauvres que sur les riches.

Dans le cas français, une taxe portant sur les achats d'énergie ou de carburants affecte relativement trois fois plus les ménages appartenant au premier décile de revenus que ceux appartenant au dixième décile (« Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation », par Nicolas Ruiz et Alain Trannoy, *Economie et Statistique*, 413, 2008). Ce point est évidemment crucial dans la mesure où l'acceptabilité d'une politique fiscale de lutte contre les pollutions serait remise en cause de façon drastique s'il était prouvé qu'elle ne peut qu'aggraver les inégalités.

## Une baisse de l'impôt sur le revenu

Idéalement, une politique bas carbone devrait ainsi poursuivre trois objectifs : réduire les émissions de carbone, accroître l'efficacité économique du dispositif fiscal dans son ensemble et s'assurer de l'acceptabilité par tous. Cet objectif triple nécessite en réalité trois instruments : une taxe environnementale, un impôt sur les revenus et un profil spécifique de progressivité fiscale.

En effet, les propriétés redistributives de la fiscalité sur les revenus peuvent servir d'outil de correction des distorsions sociales induites par la politique fiscale environnementale. Il s'agirait ainsi de mettre en place une fiscalité carbone dont les recettes seraient recyclées par une baisse pour tous les contribuables de l'impôt sur le revenu.

Pour compenser le caractère régressif de la fiscalité carbone, il est nécessaire que cette baisse soit non linéaire, profitant davantage aux bas revenus qu'aux hauts revenus : en pratique, une combinaison fine entre la réduction du taux d'imposition de la première tranche de l'impôt sur le revenu (ce qui bénéficie à tous les agents si les ménages non assujettis à l'impôt reçoivent alors une compensation forfaitaire) et une hausse du taux des tranches supérieures (dont le coût serait supporté par les hauts revenus). Ce dernier mécanisme permettrait de compenser le caractère régressif de la fiscalité carbone.

Mettre en œuvre une fiscalité écologique juste nécessite donc une réforme fiscale plus large. Or, avec la crise économique, le débat sur la taxation et les inégalités s'est élargi à l'ensemble du système fiscal, à la dette publique et au financement des pensions de retraite. Et si l'on considère conjointement les coûts de long terme impliqués par le vieillissement de la population française et les bénéfices potentiels, à long terme également, d'une régulation environnementale plus exigeante, il semble particulièrement pertinent de promouvoir une réforme ambitieuse de la fiscalité englobant aussi bien la fiscalité environnementale que l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux et le financement des retraites.

**Mireille Chiroleu-Assouline et Mouez Fodha (Professeurs d'économie de l'environnement, université Paris-1 Panthéon-Sorbonne et Ecole d'économie de Paris)**

En savoir plus sur [http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/03/lutter-contre-le-changement-climatique-sans-aggraver-les-inegalites\\_4802155\\_3232.html#IowLpo3HLPSo5q1F.99](http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/03/lutter-contre-le-changement-climatique-sans-aggraver-les-inegalites_4802155_3232.html#IowLpo3HLPSo5q1F.99)